L'**Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé** (ANSM) a mis en place depuis 2013 des
comités d'interface
avec les parties prenantes intervenant dans le champ des
produits de santé
. L'un de ces comités est composé de représentants de l'ANSM et d'associations d'usagers du système de santé.

L'ANSM lance aujourd'hui le processus de renouvellement des membres de ce comité d'usagers et encourage les associations agréées à participer de façon constructive aux débats en matière de sécurité du médicament et des dispositifs médicaux en proposant la candidature de leurs représentants.

Les comités d'interface avec les parties prenantes de l'Agence (associations de patients, professionnels de santé et représentants industriels) permettent des échanges réguliers sur les sujets d'intérêt commun et d'ordre général, dans le respect des règles de transparence qui soutiennent le fonctionnement de l'ANSM.

Dans le cadre du renouvellement des membres du comité d'interface avec les associations de patients et d'usagers du système de santé, l'ANSM invite les représentants d'associations agréées intéressées par la démarche à présenter leur candidature pour siéger à ce comité **avant le 12 mai 2016**
.

Missions du Comité d'interface ANSM / associations de patients et d'usagers du système de santé

Le comité d'interface devra identifier des sujets prioritaires dans le cadre d'un programme de travail. Il devra également faciliter les échanges en apportant l'ensemble des informations et explications nécessaires et en intégrant la contribution des différents membres.

Enfin, le comité devra proposer des mesures visant à :

- mieux informer les patients sur la sécurité d'emploi des médicaments et des dispositifs médicaux,
- optimiser la remontée des signaux concernant ces différents produits et, de ce fait, les dispositifs de vigilance correspondants,
- informer les associations de manière transparente et les accompagner dans leurs actions en faveur de la santé publique dans le champ de compétence de l'ANSM.

Les travaux du comité d'interface seront présentés une fois par an au Conseil d'administration de l'ANSM.

Composition du Comité d'interface et processus de sélection

Le Comité d'interface ANSM / associations de patients et d'usagers du système de santé sera comme précédemment composé de :

- 7 membres titulaires et de 7 membres suppléants choisis parmi les différentes directions de l'ANSM,
- 7 membres titulaires et 7 membres suppléants choisis parmi les associations de patients ou d'usagers du système de santé intervenant dans le secteur des produits de santé et disposant d'un agrément national au sens de l'article L-1114-1 du CSP.

Un jury composé d'institutionnels, de représentants de l'ANSM et du monde associatif analysera les candidatures et établira une liste de représentants d'associations permettant une représentation la plus large possible du champ des associations concernées par l'utilisation des produits de santé.

Comment présenter sa candidature ?

Envoyer **avant jeudi 12 mai 2016** minuit par la poste (cachet de la poste faisant foi) et par email :

- une lettre de candidature indiquant les motivations et désignant un suppléant
- un *curriculum vitae* du titulaire et du suppléant
- un mandat de l'association les désignant en qualité de représentant

Contacts

ANSM
Direction de la communication et de l'information
Appel à candidatures Comité d'interface associations
143-147, bd Anatole France
93285 Saint-Denis Cedex

Dany NGUYEN

- email : dany.nguyen@ansm.sante.fr
- Tél : 01 55 87 37 19

Tiphaine CANARELLI

- email : tiphaine.canarelli@ansm.sante.fr
- Tél : 01 55 87 36 80



[dgbanc191](#), [illegible] entreprises,